

Au

Chef de la Communauté MIGAMI à
N'Djamena;

Objet : votre lettre sans numéro du 16/06/2012

Cher grand frère bonjour ;

J'accuse réception ce jour **14/08/2012** de votre lettre sans numéro en date du 16 juin 2012 intitulée « lettre adressée à tous les Migami »

Je ne répons pas en des termes que certains trouveront discourtois, pour me désolidariser mais, la main sur le cœur, pour vous dire que vous avez tord. Tord d'avoir pris une décision aussi grave en acceptant de payer la somme de **DIX SEPT MILLIONS CINQ CENT MILLE (17 500 000) FCFA** à titre de « **DIA** » d'une personne à la communauté ZAGAWA.

Dans mon entendement, les accords entre communautés tchadiennes sont le socle de votre existence et vous servent de code dans le règlement amiable de toutes les affaires soumises à votre « institution ». **Les ZAGAWA** sont ils signataires desdits accords ? S'ils sont signataires, la fourchette est connue lorsqu'il s'agit d'une mort survenue suite à un accident sur la voie publique. S'ils ne le sont pas, alors vous êtes tout simplement incompetents pour connaitre de l'affaire et, obligés de laisser les tribunaux trancher. Vous conviendrez avec moi que les tribunaux bénéficient quand même de l'adhésion de tous les tchadiens et ont un caractère plus officiel que votre institution. Ou alors, on accepte le recul et on adopte la loi de Talion avec toutes les conséquences que cela pourrait entrainer.

Pour moi il n'existe pas de super homme et moins encore d'homme plus cher qu'un autre au sein d'une nation. La notion de pureté de race ou de genre est un concept moyenâgeux à jamais révolu et comme tel, doit être combattu par tous ceux qui œuvrent pour l'égalité des hommes devant la loi. Pour moi, il n'a ya pas de société tchadienne étagée et il n'y en aura pas. Vous auriez du avoir le courage de dire aux représentants de la communauté Zagawa qu'au regard de l'ensemble des tchadiens, ils sont une toute petite minorité et qu'ils n'ont aucun intérêt à se mettre sur le dos toutes les autres communautés.

Je pense négligemment à ce moment précis à **ABDALLAH DEGUERCHEM**, connu sous le nom de **ABBA KABIR**, fauché

en mai 1993 par un certain SOUGOUR. Un Zagawa. Combien aviez-vous perçu en compensation pour ce délit ? Dites le moi ! Osez dire ça aux autres Migami auprès de qui vous demandez aujourd'hui contribution. Le moment est indiqué pour verser une larme pour la mort de ce qu'était ce pilier.

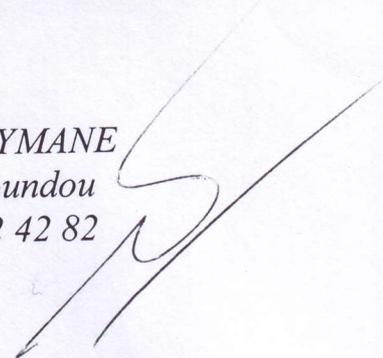
Je ne sais pas à quelle catégorie vous m'aviez classé mais je payerai. Je payerai par solidarité et par respect pour les miens mais hélas ce serai pour la dernière fois que je cautionnerai une telle forfaiture car il ait des situations qu'un homme libre et digne ne doit pas accepter et mieux, combattre.
Fraternellement vôtre.

Moundou, le 14 aout 2012

Copie pour info à :

- 1- Président de l'Assemblée Nationale
- 2- Premier Ministre
- 3- Ministre de la justice
- 4- Ministre de la sécurité
- 5- Ministre de l'Administration territoriale
- 6- Chefs des partis politiques
- 7- Comité Islamique
- 8- Chefs de communautés et leurs représentants régionaux.

Me RAMADANE SOULEYMANE
Huissier de justice à Moundou
Tél : 66 26 72 72 / 99 12 42 82



LETTRE ADRESSEE A TOUS LES MIGAMI

Il s'est tenu ce jour 16 juin 2012, à N'djamena à l'école Rue de 40 m une Assemblée Générale des Migami. Un seul point était inscrit à l'ordre du jour : la situation de la **DIA** qui oppose les Migami au Zakawa. En effet les Zakawa réclament **dix sept millions cinq cent mille francs (17 500 000F)** des Migami Suite à un accident de circulation causé par un jeune Migamou entraînant la mort de leur fils. Cette somme équivaut à cent (100) chamelles.

A cet effet, les Migami réunis en Assemblée Générale ont décidé de payer cette DIA.

C'est pourquoi le comité de collecte de fond pour la DIA vous informe d'apporter votre contribution.

Nous comptons sur votre degré de fraternité.

Pour le comité de collecte de fond

Le chef de Race Adjoint



DJALLABI DOUNGOUS

TABLEAU DE COLLECTE DE FONDS POUR LE DIA ADOPTE LE 16/06/12

N	FONCTIONS / POSTES DE RESP ,	MONTANT	OBS
1	MINISTRES	500000	
2	DEPUTES	500000	
3	MAIRE DE LA VILLE DE N'DJAMENA	500000	
4	DIRECTEUR G/SG./COORDONNATEUR	250000	
5	DIRECTEURS TECHNIQUES ;DIRECTEUR . ADJOINT	50000-75000	
6	DELEGUES REGIONAUX	75000	
7	INSPECTEURS / IDNE	50000	
8	CADRES SUPERIEURS :A et B3	25000	
9	CADRES MOYENS	10000	
10	OFFICIERS RESPONSABILISES	50000	
11	OFFICIERS	15000	
12	S./OFFICIERS RESPONSSABILISES	15000-25000	
13	SOUS OFFICIERS	10000	
14	COMMERCANTS GROSSISTES	200000	
15	COMMERCANTS DETAILLANTS	25000	
16	HOMMES DE RANG	5000	
17	APS/COOP GARD	5000	
18	SUPERVISEURS	10000	
19	OFFICIERS DE SECURITE	15000	
21	ADMINISTRATEURS	25000	
22	CHEF DE RACE	25000	
23	RETRAITES	5000	
24	TEMPORAIRE	5000	
24	CHEFS D'ENTREPRISES	200000	

LISTE DU COMITE DE SUIVI ET DE COLLECTE DE FONDS

Saffi Hassane Dagga ; tel : 66 74 80 11

Idriss Nouradine ,Tel : 66 26 13 80 / 90 22 79 79

Guignégoum Bineyé ;tel : 66 80 92 80 / 99 57 91 34

Haroune Yacoub ;tel :66 10 98 62 /99 70 79 28

Banat saleh tel :66 17 53 00/95 24 52 51

Abakar Tadjadine ;tel :99 23 67 73/66 23 67 73

* Fait à N'Djamena ;le 16 juin 2012

*L'Assemblée Générale

REPARTION DES COLLECTEURS PAR SERVICE/QUARTIER

N°	SERVICES/QUARTIERS	NOMS & PRENOMS
1	EDUCATION /CULTURES J.	Ali Akane.Haroune Safi ;Banat Saleh
2	SANTE ;AFFAIRE SOCIALE	Abakar Tadjadine ;Brahim Fotor
3	AGRICULTURE ;ELEVAGE ;ENVI .	Idriss Nouradine ;Derip Alkali
4	POLICE	Issa Adoum ;
5	DGSSIE	Guignégoum ;Aht Djarate
6	GENDARMERIE	Djimé Hagggar ;Haroune yacoub
7	JUSTICE	Me Amir
8	COOP -GARD	Ahamat Abrass
9	COMMERÇANT	Mahamat Gadaya
10	ANGABO	Ramadan Issaka ;Awat Mahamat Saleh
11	WALIA	Ali Soumayine ;Amamou
12	FARCHA	Tahir Guignégoum
13	RUE 40	Zakaria Bokora
14	SANBANGALI	Chaibo Ali ;Abdramane Aht
15	HOTELLERIES	Moubarak Abdelhamid ;Abakar kallo

* Fait à N'Djamena ;le 16 juin 2012

*L'Assemblée Générale